

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Minatol Ergo Lino**

Date d'impression: 02.05.2016

Code du produit: 430

Page 1 de 9

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Minatol Ergo Lino

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**Produits de lavage et détergents  
Réservé aux utilisateurs professionnels.**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	Wetrok AG	
	Headquarter	
Rue:	Steinackerstr. 62	
Lieu:	CH-8302 Kloten	
Téléphone:	+41 (0)43 255 51 51	
e-mail:	chemie@wetrok.ch	
Interlocuteur:	Head Regulatory	Téléphone: +41 (0)43 255 53 50
Internet:	www.wetrok.ch	
Service responsable:	BU Chemicals / Regulatory	
	Mobile + 41 79 657 45 20	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Im Notfall (CH): +41 44 251 51 51 (Tel. 145) (Toxikologisches Zentrum)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**Catégories de danger:  
Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2  
Mentions de danger:  
Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.**Conseils de prudence**P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.**2.3. Autres dangers**

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Minatol Ergo Lino**

Date d'impression: 02.05.2016

Code du produit: 430

Page 2 de 9

données de sécurité.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
100-51-6	alcool benzylique			5 - < 10 %
	202-859-9	603-057-00-5		
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4; H332 H302			
5131-66-8	3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol			5 - < 10 %
	225-878-4	603-052-00-8		
	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2; H319 H315			
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol			5 - < 10 %
	203-539-1	603-064-00-3		
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			1 - < 5 %
	200-578-6	603-002-00-5		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
1336-21-6	ammoniac 24 %			1 - < 5 %
	215-647-6	007-001-01-2		
	Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1); H314 H400			
5324-84-5	Natriumoctan-1-sulfonatmonohydrat			1 - < 5 %
	226-195-4			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			
15763-76-5	Sodium p-cumenesulphonate			1 - < 5 %
	239-854-6		01-2119489411-37	
	Eye Irrit. 2; H319			
34398-01-1	Fettalkoholalkoxylat			1 - < 5 %
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H302 H319			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004**

&lt; 5 % agents de surface non ioniques, &lt; 5 % agents de surface anioniques.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

**Après contact avec la peau**

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Minatol Ergo Lino

Date d'impression: 02.05.2016

Code du produit: 430

Page 3 de 9

#### **Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

#### **Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun symptôme connu jusqu'à présent. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique. Peut déclencher une réaction allergique. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyen d'extinction approprié**

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Mousse, Poudre d'extinction.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### **Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eloigner toute source d'ignition. Eloigner toute source d'ignition.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d'explosion

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Observer le mode d'emploi. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

##### **Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Minatol Ergo Lino**

Date d'impression: 02.05.2016

Code du produit: 430

Page 4 de 9

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Indications concernant le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Température minimale de stockage: 15°C

Température maximale de stockage: 25°C

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**
**Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
107-98-2	1-Méthoxypropanol-2 (PGME)	100	360		VME 8 h	
		200	720		VLE courte durée	
7664-41-7	Ammoniac	20	14		VME 8 h	
		40	28		VLE courte durée	
64-17-5	Ethanol	500	960		VME 8 h	
		1000	1920		VLE courte durée	

**Valeurs biologiques tolérables (VBT)**

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
107-98-2	1-Méthoxypropanol-2	1-Méthoxypropanol-2	20 mg/l	U	b

**Conseils supplémentaires**

Valeurs limites d'exposition: Aucune donnée disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Mesures d'hygiène**

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains**

Porter les gants de protection homologués DIN EN 374

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants 0.4 mm

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Minatol Ergo Lino

Date d'impression: 02.05.2016

Code du produit: 430

Page 5 de 9

de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

#### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	caractéristique	

pH-Valeur:	10.0 - 11.0	<b>Testé selon la méthode</b>
------------	-------------	-------------------------------

#### Modification d'état

Point de fusion:	non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C	
Point d'éclair:	50 °C	DIN EN ISO 2719
Combustion entretenue:	Pas de combustion auto-entretenue	UN Test L.2

#### Inflammabilité

solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé

#### Température d'auto-inflammabilité

solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Température de décomposition:	non déterminé

#### Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	1.01 g/cm <sup>3</sup> ASTM D 7777
Hydrosolubilité:	facilement soluble

#### Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage:	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé

### 9.2. Autres informations

Teneur en solide:	non déterminé
-------------------	---------------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Minatol Ergo Lino

Date d'impression: 02.05.2016

Code du produit: 430

Page 6 de 9

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

#### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Conditions à éviter: gel. Protéger du rayonnement solaire.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
100-51-6	alcool benzylique			
	par voie orale	DL50 1230 mg/kg	Rat	GESTIS
	par inhalation vapeur	ATE 11 mg/l		
	par inhalation aérosol	ATE 1.5 mg/l		
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol			
	par voie orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	IUCLID
	dermique	DL50 11000 mg/kg	Lapin	
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			
	par voie orale	DL50 6200 mg/kg	Rat	IUCLID
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 95,6 mg/l	Rat	RTECS
34398-01-1	Fettalkoholalkoxylat			
	par voie orale	ATE 500 mg/kg		

##### Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Minatol Ergo Lino**

Date d'impression: 02.05.2016

Code du produit: 430

Page 7 de 9

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP] Méthode de calcul. Le produit n'a pas été testé.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

N° CAS	Substance	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	4600 - 10000	96 h	Leuciscus idus IUCLID
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 1000 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	> 500 mg/l	48 h	Daphnia magna IUCLID
64-17-5	alcool éthylique, éthanol				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	9268 - 14221	48 h	Daphnia magna IUCLID
1336-21-6	ammoniac 24 %				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	0,53 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	24 mg/l	48 h	Daphnia magna

**12.2. Persistance et dégradabilité**

L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
100-51-6	alcool benzylique	1,05
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	-0,437
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	-0,31
1336-21-6	ammoniac 24 %	-1,38

**12.4. Mobilité dans le sol**

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP] Méthode de calcul. Le produit n'a pas été testé.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Minatol Ergo Lino**

Date d'impression: 02.05.2016

Code du produit: 430

Page 8 de 9

**Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses  
Le déchet spécial

**Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés**

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses  
Le déchet spécial

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE****Information supplémentaire**

À observer: Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents, 850/2004/EC, 1107/2009/EC, 649/2012/EC.

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).  
Teneur en COV (OCOV): 13.13 %



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Minatol Ergo Lino

Date d'impression: 02.05.2016

Code du produit: 430

Page 9 de 9

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

##### **Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,15.

##### **Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%

##### **Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

##### **Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*